





## Résolution des Maires francophones à l'attention du Sommet des Chefs d'Etat sur le numérique

Considérant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée le 10 décembre 1948,

**Considérant** *la Stratégie de la Francophonie numérique*, adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement lors du 14ème Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, les 13 et 14 octobre 2012,

**Considérant** l'Agenda 2030 des Nations unies, notamment l'objectif de développement durable n°11 « Villes et Communautés durable » et n° 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », adopté par les États membres de l'ONU le 25 septembre 2015,

**Considérant** la définition de « villes intelligentes et durables » approuvé par la Commission d'études 5 de l'Union International des Télécommunications (UIT) le 23 octobre 2015,

**Considérant** le Manifeste pour une Afrique intelligente adopté par sept chefs d'État africains au Sommet Transform Africa de Kigali au Rwanda du 28 au 31 octobre 2013 et approuvé par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine réunis à la 22<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine à Addis-Abeba le 30 et 31 janvier 2014,

**Considérant** l'Agenda urbain pour l'Union européenne tel qu'exposé dans le pacte d'Amsterdam, adopté lors de la réunion informelle des Ministres européens chargés des questions urbaines à Amsterdam le 30 mai 2016,

**Considérant** que les outils numériques s'imposent depuis des années dans le quotidien des citoyens et couvrent désormais l'ensemble des champs du développement humain et que la récente période de crise sanitaire a encore accéléré la diffusion de ces outils et de leurs usages ;

**Considérant** que le numérique s'est affirmé comme un pilier majeur de la résilience de nos villes au regard de la continuité des services essentiels qu'ils ont rendue possible ;

**Considérant** que les villes ont un recourt croissant aux outils numériques sur de multiples registres : connaissance des populations et de leurs usages, nouveaux outils de dialogue citoyens, optimisation de la gestion des équipements publics et infrastructures, développement de l'économie locale et de l'attractivité ;

**Considérant** les fractures numériques entre pays d'une part, entre territoires à l'intérieur d'un même pays d'autre part, et au sein même des populations dans la connectivité et le développement de savoirs pour exploiter ces outils et que ces fractures sont susceptibles d'amplifier les inégalités sur la scène internationale et au sein de nos villes ;

**Considérant** l'émergence de nouveaux acteurs globaux et notamment de plateformes numériques qui se développement dans l'ensemble de nos villes et transforment les chaînes de valeurs économiques que nos cadres législatifs, règlementaires et fiscaux actuels ont du mal à appréhender ;

**Considérant** que les villes jouent un rôle clé dans l'ensemble des enjeux liés au numérique et dans les réponses à apporter aux défis soulevés, notamment :

- dans le déploiement des infrastructures physiques de connectivité ;
- pour le soutien aux communautés locales d'innovation et à leur écosystème : mise en réseau d'innovateurs, création de lieux dédiés à l'innovation, facilitation de l'accès à des financements;
- par la création de nouveaux cadres de gouvernances multipartite que ce soit pour accompagner et mettre des garde-fous au développement des technologies numériques, ou encourager le partage de donnée entre acteurs privés, publics et citoyens dans un cadre garant de confiance et de transparence;
- par l'expérimentation de nouvelles formes de régulation des acteurs du numérique et des grandes plateformes : allant de partenariats, de taxations adaptées ou d'interdiction totale de services ;
- par la mise en place de systèmes de protection de données personnelles ;
- par la promotion de valeurs et de coalitions d'acteurs, notamment pour renforcer la sobriété et frugalité du numérique ;

**Considérant que** les transformations numériques portent avec elles de nombreuses opportunités, mais aussi de nombreux défis, de nouveaux risques et de nouvelles responsabilités pour les villes ;

**Considérant que** le rythme l'ampleur et les questions soulevées par ces transformations numériques rendent urgente leur mise à l'agenda politique des villes, des gouvernements et organisations supranationales, au nom d'un intérêt général qu'elles peuvent servir comme menacer.

**Considérant que** depuis sa création, l'AIMF et ses Maires sont engagés pour le numérique et l'innovation, que la création du Fonds de coopération a permis dès 1990, la mise en œuvre de projets en matière de modernisation de l'état civil à Tunis, repris par le gouvernement tunisien et étendu à de nombreux pays francophones, en matière de finances locales ;

**Vu** la réunion de Paris sur la *Gestion, la protection et la valorisation des données numériques urbaines* en date du 7 et 8 novembre 2019,

**Vu** la *Feuille de route des villes pour la gestion des données numériques* adoptée par le Bureau de Phnom Penh le 3 décembre 2019,

**Vu** l'étude réalisée en partenariat avec l'Ecole urbaine de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po) sur les Villes et la gouvernance des Plateformes numériques le 15 juin 2020,

**Vu** les conclusions des ateliers sur le rôle du numérique dans le développement des services essentiels, notamment l'éducation, la santé, le logement et l'alimentation des villes qui se sont tenus courant novembre 2020,

**Vu** les conclusions des ateliers préparatoires de l'Assemblée générale de l'AIMF de Tunis sur (1) les leviers pour mettre en place un environnement favorable aux communautés locales d'innovation, (2) les villes et la gouvernance des plateformes numériques, (3) la valorisation et la protection des données personnelles ;

Nous, Maires francophones, réunis à Tunis le 10 décembre 2020, nous nous ENGAGEONS à soutenir

Un <u>numérique pour le dialogue et la coopération :</u> Face à un numérique qui alimente les rivalités au niveau global, le numérique défendu par les maires de l'AIMF est un numérique qui rassemble. Le numérique doit être la matière d'un dialogue et d'une coopération approfondis entre les Etats, les régions, les villes, les entreprises, les universités, les femmes et les hommes qui participent à la dynamique de notre réseau.

<u>Un numérique pour le développement des villes :</u> Qu'il s'agisse de l'arrivée de nouveaux acteurs innovants, ou encore de la valorisation des données, le numérique est une source majeure d'opportunités pour le développement des villes. Il doit être un outil au service de la bonne gouvernance des villes, de la planification stratégique, de l'aménagement urbain, et du développement économique et du commerce ;

un <u>numérique pour toutes et tous</u>: Si le numérique se développe rapidement, il ne se développe pas à la même vitesse partout et pour tout le monde. Au-delà de son déploiement, se pose la question de l'accès à ce numérique par toutes et tous. La réduction de la fracture numérique qui s'exprime sur la base des origines sociales, du genre, des générations, de l'intégration des territoires à la mondialisation, est une priorité pour les Maires;

un <u>numérique construit par et pour les besoins des usagères et usagers</u>: Au niveau local, les solutions numériques sont coconstruites par les services publics, les acteurs du numérique et les usagères et les usagers. Les Maires défendent un numérique qui se construit par et pour les besoins des usagères et usagers. La participation des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration de ces solutions numériques est centrale pour les maires ;

**Un** <u>numérique sûr pour une démocratie renforcée</u>: Le numérique doit être au service de la démocratie, en garantissant le respect des libertés et des droits fondamentaux. Le numérique doit être sûr. Pour ce faire, les maires veulent renforcer la protection des données et la sécurité des systèmes informatiques face aux nouvelles menaces ;

un numérique pour la culture et les diversités : L'AIMF est riche du dialogue et du partage entre les cultures et du respect des diversités. Les Maires observent que le numérique doit être l'occasion de développer la richesse de ce patrimoine matériel et immatériel des villes. Promotion d'un numérique inclusif ;

<u>un numérique pour l'environnement</u>: Conscients de leur rôle majeur pour la lutte contre le réchauffement climatique, les Maires de l'AIMF défendent la vision d'un numérique respectueux de l'environnement. Les thèmes de frugalité et de sobriété numérique sont un axe de réflexion pour l'AIMF.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux et du caractère mondialisé des acteurs dont il s'agit de réguler l'activité.

**PROPOSONS** la mise en place d'une coalition d'acteurs en vue d'assurer le respect de la diversité culturelle dans les technologies actuellement déployées et celles en recherche, notamment en matière d'intelligence artificielle ;

**DEMANDONS** aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de renforcer la coopération entre les villes et les échelons nationaux et supranationaux afin d'intégrer dans les réglementations nationales et internationales des mesures permettant aux villes d'activer les différents leviers possibles de régulation des acteurs du numérique (fiscalité, autorisations conditionnées, licences, etc.);

**DEMANDONS aux Chefs d'Etat et de Gouvernement** de prendre les mesures nécessaires pour que les villes puissent accéder aux données sur l'activité des plateformes numériques sur leur territoire ;

**DEMANDONS** aux Chefs d'Etat et de Gouvernement d'agir pour développer la connectivité des territoires urbains et associer les responsables locaux au déploiement des infrastructures de connectivité afin qu'il y ait une cohérence entre les plans d'aménagement urbains décidés par les villes, et les programmes de connectivité ;

**DEMANDONS** aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de faciliter l'action des villes et les mesures soutenant le développement de communautés locales d'innovation, incluant notamment pour l'accès aux marchés publics ;

**DEMANDONS** que la Stratégie de la Francophonie numérique intègre les villes et facilite la mise en place de coalitions en vue de répondre collectivement aux enjeux du numérique ;

**DEMANDONS** que la Stratégie de la Francophonie numérique soutienne les Maires pour la mise en place d'un numérique sobre et résilient.

Quarantième Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones Tunis, les 9 et 10 décembre 2020